



Le Coordonnateur Régional de la Composante Santé Animale
du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour une étude relative à l'état des lieux et aux perspectives d'harmonisation de la certification et de l'inspection zoo-sanitaire transfrontalière dans les pays du PRAPS.

I. Contexte

Afin d'améliorer le contrôle sanitaire sur les mouvements transfrontaliers du bétail transhumant ou nomade, la construction ou la réhabilitation de postes d'inspection vétérinaire transfrontaliers ont été prévues dans le projet PRAPS. L'implantation de ces postes nécessite une concertation rapprochée entre les pays. Cependant, l'efficacité de ces structures est grandement conditionnée par la légitimité de la certification zoo-sanitaire, la qualité des inspections zoo-sanitaires et des contrôles qui y seront réalisés. Il convient donc de dresser l'état des lieux des pratiques en vigueur dans les pays du PRAPS et de proposer des voies d'amélioration et/ou d'harmonisation quand cela est possible. Cette demande a été formulée à de nombreuses reprises par les responsables nationaux des services vétérinaires lors des dernières missions de supervision organisées dans les pays du PRAPS et ainsi que lors de la réunion transfrontalière tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 05 au 09 septembre 2016. Tel est l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

II. Objectifs

2.1 Objectif général

L'objectif général de l'étude est, de faire l'état des lieux de la certification sanitaire transfrontalière et des procédures d'inspection zoo-sanitaire aux frontières et de leur adossement réglementaire dans les six pays du PRAPS afin d'appuyer la création d'un modèle de certificat et de proposer un manuel de procédure d'inspection harmonisé.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Dresser l'état des lieux des certifications sanitaires transfrontalières et de leur adossement réglementaire en vigueur dans les pays du PRAPS en mettant en exergue leurs points forts et leurs points faibles ;
- Dresser l'état des lieux des procédures d'inspection sanitaire transfrontalières et de leur adossement réglementaire en vigueur dans les pays du PRAPS en mettant en exergue leurs points forts et leurs points faibles ;
- Appuyer la création d'un modèle de certificat sanitaire transfrontalier ;
- Proposer un manuel de procédure d'inspection sanitaire transfrontalière ;
- Proposer en tant que de besoin l'adossement juridique et réglementaire ad'hoc pour chaque pays du PRAPS (rédaction des textes afférents).
- Assurer la cohérence avec les dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, en particulier le titre 5 « Mesures commerciales, procédures d'importation et d'exportation et certification vétérinaire ».

III. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Un état des lieux précis (monographie) pour chaque pays est disponible concernant :
 - la certification sanitaire utilisée ainsi que son adossement réglementaire ;
 - les procédures d'inspection sanitaire et leurs adossements réglementaires ;
- Un modèle de certificat sanitaire harmonisé est proposé ;
- Un modèle de manuel de procédures d'inspection zoo-sanitaire transfrontalière est proposé ;
- Pour les pays le nécessitant des textes législatifs ou réglementaires sont proposés.

Les résultats et les recommandations de cette étude seront présentés, analysés et débattus lors d'une des réunions de concertation semestrielle de la coordination régionale de la composante santé animale du PRAPS.

IV. LIVRABLES :

Les livrables seront rédigés en français et transmis à la coordination régionale de la composante santé animale du PRAPS sous les formats suivants. Le rapport provisoire et le rapport final seront transmis sous format électronique;

V. CALENDRIER :

La consultation devra être effectuée entre Août et Décembre 2017 sur une durée maximale de 30 jours ouvrés de consultation.

VI. MODALITES DE CONSTITUTION DES DOSSIERS

Le dossier de candidature devra être constitué de la manière suivante

- Une lettre d'intention ;
- Un CV ;
- Une fiche technique détaillant la feuille de route méthodologique et le calendrier prévisionnel de l'étude.

Il devra parvenir par mail aux adresses suivantes oa.idriss@oie.int et c.nersy@oie.int avant le 31 Juillet 2017 délai de rigueur.

Les candidats devront au moins justifier des compétences et expériences suivantes :

Qualifications et compétences

- Spécialiste du secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest, possédant un diplôme de Dr Vétérinaire.

Expérience professionnelle générale

- Minimum de 15 années d'expérience dans le domaine de la santé publique vétérinaire.

Expérience professionnelle spécifique

- Très bonne connaissance de la réglementation zoo-sanitaire internationale et des dispositions du *Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres*, ainsi que d'autres normes de l'OIE pertinentes;
- Très bonne connaissance de la réglementation zoo-sanitaire en Afrique de l'Ouest et particulièrement de la réglementation zoo sanitaire de l'UEMOA ;
- Très bonne capacité rédactionnelle ;
- Excellente maîtrise écrite et parlée du français.

Atouts additionnels

- Disposer d'un réseau de correspondants dans les six pays du PRAPS ;
- Avoir produit ou contribué à des publications ou des travaux en matière de réglementation zoo-sanitaire et particulièrement de certification et d'inspections zoo-sanitaire transfrontalière (liste à produire accompagnée des quelques documents choisis).